



Les eboueurs ne veulent pas passer devant chez nous

Par **Guigui21**, le 18/12/2011 à 12:11

Bonjour,rnrnVoilà, j'ai fait construire une maison dans un nouveaux lotissement, et à ma grande surprise, les éboueurs ne veulent pas passer devant chaque maisons du lotissement, mais qu'ont doit tous mettre nos poubelles à l'entré du lotissement ! (c'est un lotissement privé)rnrnEst ce qu'il ont le droit de faire sa ?rnrnPar avance mercirnrnPS, Ma maison se situ à la campagne dans un petit village de 400 âmes et apparemment dans un autre lotissement fraîchement fini c'est la même situation, d'après la mairie La voie qui dessert notre lotissement est privée, autre précisions, dans notre lotissement rien ne gênerai le ramassage des poubelles devant nos portes, il on même de quoi faire demi tour sans manœuvre au fond du lotissement ! Et c'est un lotissement ouvert a la voie publique sans barrières ou autre.

Par **cocotte1003**, le 18/12/2011 à 14:07

Bonjour, oui ils ont tout à fait l droit et c'est de plus en plus fréquent. La collecte se fait pour tout le lotissement en un meme point sur le bord de la voie public, cordialement

Par **Guigui21**, le 18/12/2011 à 14:58

Merci de votre réponse.rnY a t'il une solution pour qu'ils passent devant chaque maison du lotissement ?

Par **Marion2**, le **18/12/2011 à 18:45**

[citation]Y a t'il une solution pour qu'ils passent devant chaque maison du lotissement ? rnrn[/citation]rnrn**NON**. Et ce n'est tout de même pas un drame...

Par **Guigui21**, le **18/12/2011 à 19:33**

Un drame non, mais se promener avec sa poubelle tout le long du lotissement sa n'a rien de pratique, car j'habite au fond du lotissement !rnrnDe plus on est équipé de poubelles avec une puce, et que le camion poubelle pèse, alors devant la maison je ne pense pas que des gens les auraient remplis de leur détritux, mais a l'entré du lotissement ou je n'est pas vue, comme le vérifier ? Et comme les éboueurs passe très tôt, je ne vais pas me lever à 4h pour les sortir.rnrnD'où ma question.

Par **alterego**, le **18/12/2011 à 20:27**

Il en est ainsi dans la plupart des lotissements.rnrnGénéralement cela est même mentionné dans le règlement de copropriété du lotissement, ce qui exonère les éboueurs de tout refus.rnrnVous pouvez toujours essayer de mettre à l'ordre du jour d'une prochaine assemblée cette "nuisance". et solliciter la mise en service d'une navette pour aller déposer vos poubelles au point de collecternrnrnNe pensez-vous pas qu'il vaut mieux avoir des rats à l'extérieur des lotissements qu'à l'intérieur.rnrnHeureusement que les lotissements, voies privées, sont ouverts sur les voies publiques, c'est signe que nous sommes encore libres. Pour combien de temps ? Savourons ce bonheur.rnrn**"les éboueurs passe très tôt, je ne vais pas me lever à 4h pour les sortir"...** non, mais vous pouvez les déposer en passant. rnrnrnrnCordialement

Par **Guigui21**, le **18/12/2011 à 20:41**

Il n'y a rien dans le règlement au sujet poubelles, et pour le ramassage a 4h du mat, je les met le soir vers 22, 23h mais rien ne me dit que personne n'en profite pour mettre leurs ordures dans ma poubelle, car ce sont des poubelles individuelles, pas collective.

Par **alterego**, le **19/12/2011 à 09:27**

BonjourrnrnrnrnLa commune dispose probablement d'un règlement de collecte de ces ordures, déchets et autres selon leur catégorie, que vous pouvez consulter en Mairie. rnrnrnrnLes modalités, itinéraires, voies desservies (publiques et privées) etc... y sont mentionnés. rnrnrnrnLes voies privées doivent répondre aux mêmes caractéristiques que les voies publiques.rnrnrnrnLa collecte en porte à porte sur les voies privées ne peut se faire sans l'accord des copropriétaires et à condition que la voie soit techniquement apte à la dite

collecte.rnrnL'entretien est à la charge des copropriétaires, contrairement aux voies publiques où il est à charge de la commune. rnrnCordialement

Par **Guigui21**, le **19/12/2011 à 18:22**

Bonsoir,rnrnMerci beaucoup pour toute c'est explications.rnDés qu'il y aura tout les occupants du lotissement on avisera ;-) Car c'est un tout nouveau lotissement et on est que 2 a y habiter pour le momentrnrnCordialement.

Par **Marion2**, le **19/12/2011 à 18:30**

[citation]Dés qu'il y aura tout les occupants du lotissement on avisera ;-) rnrn[/citation]rnrnVous pourrez toujours aviser, ça ne changera rien à la situation.rnVous êtes loin d'être la seule dans ce cas. Toutes les personnes concernées par ces dispositions déposent leur poubelle en fin de soirée.rnrnSi vous n'avez que ça comme problème

Par **Guigui21**, le **19/12/2011 à 18:36**

Pourquoi ne pas tenter le coup, sa ne mange pas de pain, et la avec le froid, 5m avec la poubelle c'est mieux que 300m. C'est pas une question de fainéantise, mais de praticité.

Par **Marion2**, le **19/12/2011 à 19:06**

NO COMMENT !!!.....

Par **Guigui21**, le **23/12/2011 à 22:51**

Quel accueil, se faire agressé pour une question !rnSympa le forum entraide ...

Par **cocotte1003**, le **24/12/2011 à 00:10**

Bonjour, de l'aide vous a été apporté en fonction des lois existantes, malheureusement cela ne semble pas vous convenir. Pas de problème, ni d'agression. Les internautes essayent juste de vous expliquer qu'il vous faut trouver avec la mairie un arrangement car en justice vous avez de tres fortes chances d'avoir tord. Nous n'avons juste aucune solutions judiciaire à vous proposer, cordialement bonnes fetes

Par **Marion2**, le **24/12/2011 à 09:20**

Et n'oubliez pas qu'en en sera de même pour les boîtes aux lettres.....rnrnFinie la boîte aux lettres directement à votre domicile.... Le facteur ne se déplacera plus jusque chez vous...

Par **Guigui21**, le **24/12/2011 à 10:17**

Bonjour,rnLa boîte au lettre je l'ai devant chez moi, posé par mes soins, comme chaque occupants, et le facteur passe devant chaque maisons sans aucun aussi.rnrnJe rappelle qu'il s'agit d'un petit lotissement, 8 lot et une seule rue, qui donne directement sur la voie publique, sans barrières, portails, sans emplacement prévu pour mettre ses poubelles à l'entrée du lotissement... Comme si c'était une voie publique.rnLe règlement du lotissement est le même que celui de la ville, il n'y a aucune règle particulière, si ce n'était l'implantation de la maison sur le terrain, sinon c'est la même règle que l'urbanisme de la ville.rnrnCocotte, j'avais bien compris, c'est pour ça que j'ai mis que j'allais tenter le coup, mais pour quoi Marion2 rajoute: "NO COMMENT !!!".rnrnComment je dois l'interpréter ? Je trouve ça agressif, si ce n'est pas le cas, alors je n'ai rien dit.rnrnBonne fêtes de fin d'année.rnCordialement.